

Ceci fait partie de la série

# **Le Saint-Esprit**

De

**Owen Olbricht**

# *Les dons du Saint-Esprit*

“Il y a diversité de dons, mais le même Esprit ; diversité de services, mais le même Seigneur ; diversité d’opérations, mais le même Dieu qui opère tout en tous. Or, à chacun la manifestation de l’Esprit est donnée pour l’utilité (commune)” (1 Co 12.4-7).

Les dons qui ont été accordés par le Saint-Esprit ne doivent pas être confondus avec le don du Saint-Esprit. Le don (gr. *dorea*) du Saint-Esprit est le Saint-Esprit en personne (Ac 10.44-45 ; 11.17) alors que les dons (gr. *charisma*) étaient des pouvoirs surnaturels accordés et transmis par le Saint-Esprit (Rm 1.11 ; 12.6 ; 1 Co 1.7 ; 12.4, 9, 28, 30-31 ; 1 Tm 4.14 ; 2 Tm 1.6). Le mot *charisma* peut aussi désigner des dons (le mot est traduit grâce en 2 Co 1.11) qui ne sont pas de nature surnaturelle (Rm 5.15-16 ; 6.23 ; 11.29 ; 12.6-8 ; 1 P 4.10-11).

Paul écrit : “Il y a diversité de dons, mais le même Esprit” (1 Co 12.4). Il veut faire comprendre aux Corinthiens que l’existence de différents dons n’implique pas qu’il y ait différents Esprits. Au lieu de produire des divisions (1 Co 1.10-12) les différents dons auraient dû produire l’unité de l’Esprit (Ep 4.3). Paul illustre la vérité de l’unité en comparant le corps du Christ au corps humain composé de différents membres (1 Co 12.12-13).

## LA DIVERSITE DES DONNS

En 1 Corinthiens 12, Paul mentionne neuf dons : une parole de sagesse, une parole de connaissance (v. 8) ; la foi, des dons de guérison (v. 9) ; le don d’opérer des miracles, la prophétie, le discernement des esprits, diverses sortes de langues, l’interprétation des langues (v. 10). Aucun chrétien de Corinthe ne possédait l’ensemble de ces dons. F.W. Grosheide fait cette remarque : “Ce texte comporte l’idée d’une distribution des dons et donc l’idée que personne ne détient individuellement tous les dons<sup>1</sup>.” Les apôtres possédaient peut-être l’ensemble des dons, mais personne d’autre n’était dans ce cas.

Les dons miraculeux présents dans l’Eglise de Corinthe venaient tous de la même source et étaient donnés par la volonté de l’Esprit. Paul souligne nettement ce point : “Un seul et même Esprit opère toutes ces choses, les distribuant à chacun en particulier comme il le veut” (1 Co 12.11). Gordon Fee donne ce commentaire : “Le mot même qui précède la mention de chacune des personnes de la divinité — Esprit / Seigneur / Dieu — sert à souligner que la personne divine se manifeste à travers des dons et des ministères variés. Ainsi, l’unité de Dieu n’implique pas une uniformité des dons ; au contraire, c’est le Dieu unique qui est à l’origine de cette variété<sup>2</sup>.”

Au lieu de la jalousie ou de la division occasionnées par l’orgueil, il devrait y avoir une unité

<sup>1</sup> F.W. Grosheide, *Commentary on the First Epistle to the Corinthians*, The New International Commentary on the New Testament (Grand Rapids, Mich. : Wm. B. Eerdmans Publishing Co., 1953), 283.

<sup>2</sup> Gordon D. Fee, *The First Epistle to the Corinthians*, The New International Commentary on the New Testament (Grand Rapids, Mich. : Wm B. Eerdmans Publishing Co., 1987), 586.

résultant de ces différents dons. Ceux qui avaient reçu ces différents dons auraient dû réaliser qu'ils n'étaient pas accordés en raison de leurs mérites ou de leurs capacités ; que tout l'honneur et la gloire en revenaient à Jésus qui (par le seul Esprit) avait distribué ces dons.

Paul souligne le fait que chaque chrétien à Corinthe avait reçu personnellement un don, mais ne dit pas que chaque chrétien détenait la totalité des dons :

Tous sont-ils apôtres ? Tous sont-ils prophètes ?  
Tous sont-ils docteurs ? Tous font-ils des miracles ? Tous ont-ils des dons de guérisons ?  
Tous parlent-ils en langues ? Tous interprètent-ils ? (1 Co 12.29–30).

Comme le dit Robert Bratcher : "Ces deux versets posent une série de questions auxquelles la réponse est non<sup>3</sup>." Les dons miraculeux n'étaient pas accordés aux chrétiens afin qu'ils aient tous les mêmes dons.

### LE BUT DES DONNS

Les dons étaient accordés pour l'édification de l'Eglise, pour le bien de toute la communauté et non pas pour l'édification personnelle de ceux qui détenaient les dons. Paul voulait être certain que les Corinthiens comprenaient cette vérité :

Or, à chacun la manifestation de l'Esprit est donnée pour l'utilité (commune) (1 Co 12.7).

Dieu a disposé le corps de manière à donner plus d'honneur à ce qui en manquait, afin qu'il n'y ait pas de division dans le corps, mais que les membres aient également soin les uns des autres (1 Co 12.24–25).

Le but de la prophétie, comme pour les autres dons, était l'édification de l'Eglise : "Celui qui prophétise, au contraire, parle aux hommes, les édifie, les exhorte, les console" (1 Co 14.3) ; "De même vous, puisque vous aspirez aux dons spirituels, que ce soit pour l'édification de l'Eglise que vous cherchiez à les avoir en abondance" (1 Co 14.12) ; "Que tout se fasse pour l'édification" (1 Co 14.26). Le mot tout signifie que dans les assemblées chrétiennes le parler en langues et l'ensemble des dons devaient servir à édifier l'Eglise et non pas à s'édifier soi-même.

Frederick Dale Bruner offre ce commentaire :

<sup>3</sup> Robert G. Bratcher, *A Translator's guide to Paul's First Letter to the Corinthians* (New York : United Bible Societies, 1982), 124.

Paul voit les dons prioritairement du point de vue de l'assemblée et par conséquent il ne voit pas de valeur dans le don en soi mais dans la capacité du don à communiquer avec les autres et donc à les édifier. De fait, on peut même penser que dans la pensée de Paul un don n'a pas de raison d'être sur un plan individuel s'il n'a pas d'utilité pour toute l'Eglise<sup>4</sup>.

### LES DETENTEURS DE DONNS

Les dons spirituels furent accordés afin que les chrétiens puissent grandir et mûrir spirituellement et non pas pour montrer qu'ils étaient déjà parvenus à la maturité. Les dons étaient donnés à des chrétiens convertis depuis peu (Ac 8.14–18 ; 19.6) et non pas à ceux qui avaient atteint un niveau de plus grande spiritualité. L'Eglise de Corinthe était faite de nouveaux convertis qui devaient grandir.

Bruner dit ceci : "Les dons spirituels (ou grâces spirituelles, pour employer le vocabulaire de Paul) ne sont pas accordés à seulement quelques-uns qui, de la sorte, démontreraient leur plus grande consécration au Seigneur ou leur plus grande communion avec l'Esprit<sup>5</sup>."

L'Eglise de Corinthe démontre clairement que la possession de dons spirituels ne garantit pas une plus grande spiritualité. S'il faut en croire Paul l'Eglise de Corinthe manquait de maturité spirituelle. Il dit concernant ces chrétiens :

Pour moi, frères, ce n'est pas comme à des hommes spirituels que j'ai pu vous parler, mais comme à des hommes charnels, comme à de petits enfants en Christ. Je vous ai donné du lait, non de la nourriture solide, car vous ne pouviez pas (la supporter) ; et vous ne le pouvez pas, même à présent, parce que vous êtes encore charnels. En effet, puisqu'il y a parmi vous de la jalousie et de la discorde, n'êtes-vous pas charnels et ne marchez-vous pas d'une manière tout humaine ? (1 Co 3.1–3).

Des pouvoirs furent accordés par le baptême du Saint-Esprit à ceux qui furent choisis comme apôtres (2 Co 12.12 ; voir aussi Ac 1.8 ; 2.1–4). Par les mêmes signes Dieu démontra l'accès des païens au salut (Ac 10.44–45 ; 11.15 ; 15.7–9). Par l'imposition des mains des apôtres l'Esprit accorda des dons (Ac 8.14–18 ; 19.5–6 ; 2 Tm 1.6). Il faut bien distinguer entre les dons accordés par le baptême du Saint-Esprit et ceux qui furent

<sup>4</sup> Frederick Dale Bruner, *A Theology of the Holy Spirit* (Grand Rapids, Mich. : Wm. B. Eerdmans Publishing Co., 1970), 290.

<sup>5</sup> Idem.

accordés par l'imposition des mains des apôtres<sup>6</sup>.

Certains se réfèrent aux paroles de Paul en 2 Timothée 1.6 pour dire que les apôtres n'étaient pas les seuls à pouvoir communiquer l'Esprit Saint par l'imposition des mains. Timothée avait reçu un don, *charisma*, par l'imposition des mains de l'apôtre Paul. Auparavant Paul avait dit que Timothée avait aussi reçu un don par l'imposition des mains du collègue des anciens (1 Tm 4.14).

Timothée avait reçu un don par (*dia*, préposition grecque ayant ici, avec le génitif, le sens de moyen, d'instrument) l'imposition des mains de l'apôtre Paul (2 Tm 1.6). Il s'agissait sans doute du même don reçu par Timothée avec l'imposition des mains du collègue des anciens ("avec" traduit la préposition grecque *meta* qui, accompagnée du génitif, signifie "avec"). Paul avait de bonnes raisons pour l'emploi de ces deux prépositions dans ces deux textes. A travers l'apôtre Paul, et avec l'imposition des mains des anciens, Jésus avait communiqué un don à Timothée. C'est par le moyen de l'imposition des mains de l'apôtre Paul que Timothée reçut ce don ; aux côtés de l'apôtre les anciens imposèrent les mains sur Timothée pour qu'il se consacre à utiliser ce don<sup>7</sup>.

L'imposition des mains pouvait avoir plusieurs significations : 1) communiquer une bénédiction (Mt 19.15) ; 2) accompagner un don de guérison (Lc 4.40 ; 13.13) ; 3) communiquer le don du Saint-Esprit (Ac 8.14-18 ; 19.6 ; 2 Tm 1.6) ; 4) mettre à part quelqu'un pour l'accomplissement d'une tâche ou l'entrée dans une fonction (Ac 6.6 ; 13.3). Ces deux derniers sens de l'imposition des mains peuvent s'appliquer à Timothée pour le préparer à faire l'œuvre d'un évangéliste. "Par" les mains de Paul un don spécial fut accordé à Timothée (2 Tm 1.6). En outre, les anciens imposèrent aussi les mains sur Timothée pour qu'il fasse usage de ce don (1 Tm 4.14).

Uniquement certains croyants avaient reçu des dons spirituels : 1) En dehors des apôtres et des premiers convertis païens les dons spirituels étaient donnés par l'imposition des mains des

apôtres (Ac 19.6). 2) Un apôtre devait être présent pour pouvoir communiquer des dons (gr. *charisma* ; Rm 1.11). 3) C'est le Saint-Esprit qui décidait quel don était donné ; cela ne dépendait pas du désir de celui qui recevait un don (1 Co 12.11). 4) L'existence de ces dons dans une assemblée montrait qu'un apôtre avait été présent dans cette assemblée (1 Co 9. 1-2).

Nous voyons par exemple que l'Eglise de Corinthe ne manquait d'aucun don (1 Co 1.7). C'était le cas pour cette Eglise car un apôtre y avait séjourné. D'autres apôtres auraient pu leur communiquer des dons pour preuve de leur apostolat, comme ce fut le cas pour Paul (2 Co 12.12) ; cependant, ils auraient dû être présents à Corinthe pour cela. C'est en se basant sur ce fait que Paul mentionne l'Eglise de Corinthe comme preuve qu'il était bien un apôtre :

Ne suis-je pas libre ? Ne suis-je pas apôtre ?  
N'ai-je pas vu Jésus notre Seigneur ? N'êtes-vous pas mon œuvre dans le Seigneur ? Si pour d'autres je ne suis pas apôtre, je le suis au moins pour vous ; car vous êtes le sceau de mon apostolat dans le Seigneur (1 Co 9.1-2).

Les membres de l'Eglise de Corinthe étaient le sceau de son apostolat car ils ne leur manquait aucun don ; ils avaient reçu l'ensemble des dons qu'un apôtre pouvait communiquer. Lorsque l'apostolat de Paul était mis en cause ce dernier pouvait montrer les membres de l'Eglise de Corinthe et dire : "Ils sont le sceau de mon apostolat." Les apôtres pouvaient seuls communiquer des dons. Aucun autre apôtre n'avait séjourné à Corinthe. Par conséquent les dons manifestés par les Corinthiens démontraient sans l'ombre d'un doute que Paul était un apôtre. A partir de cette vérité nous pouvons affirmer que les apôtres étaient les seuls qui pouvaient communiquer des dons ; si d'autres que les apôtres avaient pu le faire Paul n'aurait pas pu donner Corinthe comme preuve de son apostolat.

## LA NATURE DES DONNS

Chacun des neuf dons mentionnés par Paul avait une utilité pour la jeune Eglise de Corinthe. A ce moment-là Dieu continuait à donner de nouvelles révélations. Ces révélations devaient avoir une confirmation de leur origine divine. Ainsi, les dons qui se manifestaient au sein de cette communauté étaient nécessaires à l'in-

<sup>6</sup> Il faut bien distinguer entre le don du Saint-Esprit, par lequel l'Esprit vient habiter en nous, et les dons miraculeux opérés par l'Esprit. Les chrétiens reçoivent tous le don du Saint-Esprit, lequel vient habiter en eux et ainsi confirmer leur appartenance à Dieu. Les dons de l'Esprit étaient des dons miraculeux accordés par l'imposition des mains des apôtres.

<sup>7</sup> Owen D. Olbricht, *Baptism : New Birth or Empty Ritual ?* (Delight, Ark. : Gospel Light Publishing Co., 1994), 141-142.

struction et à l'affermissement de ces nouveaux chrétiens.

Le don de la parole de sagesse (1 Co 12.8) était un don de Dieu, accordé par l'Esprit (1 Co 12.11). Ce don n'était pas le fruit de l'effort humain ou des capacités humaines. L'apôtre Paul tient à souligner cette différence :

Ma parole et ma prédication ne reposaient pas sur les discours persuasifs de la sagesse, mais sur une démonstration d'Esprit et de puissance, afin que votre foi ne soit pas (fondée) sur la sagesse des hommes mais sur la puissance de Dieu.

Cependant, c'est une sagesse que nous prêchons parmi les parfaits, sagesse qui n'est pas de ce siècle, ni des princes de ce siècle, qui vont être réduits à l'impuissance ; nous prêchons la sagesse de Dieu, mystérieuse et cachée, que Dieu avait prédestinée avant les siècles, pour notre gloire (1 Co 2.4-7).

Et nous en parlons, non avec des discours qu'enseigne la sagesse humaine, mais avec ceux qu'enseigne l'Esprit (1 Co 2.13).

La parole de sagesse dont l'apôtre parle n'est pas une sagesse humaine mais une sagesse divine accordée par l'Esprit.

Une parole de connaissance (1 Co 12.8), à l'instar de la parole de sagesse, était une connaissance (gr. *gnosis*) donnée par Dieu<sup>8</sup>. Il s'agissait d'une connaissance, d'une sagesse, cachée en Christ (Col 2.2-3) et qui était restée un mystère jusqu'au moment où ce mystère fut dévoilé par l'Esprit (Ep 3.3-5). La Bible mentionne une connaissance à laquelle on peut parvenir au moyen du raisonnement humain ou par l'expérience (gr. *suneideo* ; Ac 5.2 ; 12.12). Mais la parole de connaissance n'est pas une connaissance venant de l'homme ; c'est une connaissance de Dieu qui ne peut venir que de Dieu lorsqu'il se révèle (Rm 11.33).

La foi donnée par l'Esprit (1 Co 12.9) est distincte de la foi qui vient de l'étude de la Parole de Dieu (Ac 17.11-12 ; Rm 10.17). Il faut aussi distinguer cette foi de la foi qui désigne l'ensemble de la doctrine révélée par Dieu dans sa Parole (Ga 3.23 ; Ph 1.27 ; 1 Tm 3.9 ; Jude 3). Cette foi était un don de l'Esprit qui permettait à

son détenteur d'exercer des pouvoirs surnaturels (1 Co 12.11 ; 13.2).

Les dons de guérisons et d'opérer des miracles (1 Co 12.9-10) étaient aussi des dons accordés par l'Esprit. Ces dons permettaient à leurs détenteurs de venir au secours des malades d'une manière puissante.

La prophétie et le discernement des esprits doivent aussi être liés à la révélation de la Parole de Dieu (1 Co 12.10). Avant l'instauration du christianisme, Dieu révélait sa Parole par les prophètes de l'Ancien Testament (2 P 1.20-21). La Parole de Dieu n'était pas révélée à l'ensemble des croyants. Sous la nouvelle alliance il en va de même : Dieu révéla sa Parole uniquement aux apôtres et prophètes. C'est en lisant ce qu'ils ont écrit que nous pouvons prendre connaissance de la révélation de Dieu (Ep 3.3-5).

Ceux qui avaient le don de discerner les esprits pouvaient, grâce à ce don, distinguer entre les enseignants qui transmettaient la vérité et les autres (1 Co 12.10 ; 14.29).

Tout en bas de cette liste nous trouvons différentes sortes de langues et l'interprétation des langues (1 Co 12.10). Ceux qui exerçaient ces deux dons pouvaient parler en langues qu'ils n'avaient jamais apprises ou bien pouvaient traduire des langues qu'ils n'avaient jamais apprises<sup>9</sup>.

Les dons n'avaient pas pour but de rendre gloire au Saint-Esprit ou aux détenteurs de ces dons. Jésus avait dit à propos de l'Esprit : "Il me glorifiera" (Jn 16.14a). Tout enseignement ou toute pratique qui donne gloire à l'homme ou au Saint-Esprit plutôt qu'à Jésus est contraire à ce que nous trouvons dans la Parole de Dieu.

## CONCLUSION

Les dons spirituels furent accordés à l'Eglise naissante afin qu'elle puisse croître, mûrir, s'affermir dans la foi, s'édifier. Les dons étaient communiqués par les apôtres. Le Saint-Esprit communiquait les dons qu'il voulait par l'imposition des mains des apôtres. Les dons étaient destinés à des chrétiens peu mûrs en attendant qu'ils puissent mûrir dans la foi. Le but des dons était de rendre gloire à Jésus et non au Saint-Esprit ou aux détenteurs de ces dons. ♦

<sup>8</sup> Luc 1.77 ; 11.52 ; Romains 2.20 ; 11.33 ; 15.14 ; 1 Corinthiens 1.5 ; 13.2, 8 ; 14.6 ; 2 Corinthiens 2.14 ; 4.6 ; 8.7.

<sup>9</sup> Voir, plus loin, l'étude sur le parler en langues.